REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RODEREN SEANCE DU 05 JUIN 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :
27 mai 2026
Date d'affichage :
27 mai 2026

Nombre de membres : 15
En exercice : 15
Nombre de présents : 12

Présents : Mmes et MM.
Béatrice TESTUD, Fanny WEIGEL, Anatole FUCHS, Doris WOLFERSPERGER, Sylvie GERTHOFFER, Jocelyne SOURD, Xavier SCHEIDECKER, Julien BRANCART, Jérémie HUEBER, Pitchou NGOMBI, Maxime JENN.

Excusé(s) :	**Procuration(s) :**
Milène SIMUNOVIC	Doris WOLFERSPERGER
Marc WILLEMANN	Anatole FUCHS
Stéphanie HALLER	Christophe KIPPELEN

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.**
3. **Demandes de subvention.**

Point rajouté :

4. **Proposition de motion à destination des communes du territoire du Pays Thur-Doller.**
5. **Divers.**

Christophe KIPPELEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs.
Sur proposition du Maire, Monsieur Xavier SCHEIDECKER est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance, assistée de Madame Delphine THUET.

Demande d'autorisation d'ajout d'1 point à l'ordre du jour

Christophe KIPPELEN sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
Proposition de motion à destination des communes du territoire du Pays Thur-Doller en point n°4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal s'est ensuite penché sur l'ordre du jour.

Point N° 1

DEL20260605_001 <u>Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs</u>.

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 30 avril 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral
Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mesdames Béatrice TESTUD et Doris WOLFERSPERGER de Messieurs Maxime JENN et Anatole FUCHS. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) <u>Élection des délégués</u>
Les candidatures enregistrées :
M. Christophe KIPPELEN, Mme Béatrice TESTUD, M. Maxime JENN.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Béatrice TESTUD 15 voix
M. Christophe KIPPELEN 15 voix
M. Maxime JENN 15 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) <u>Élection des délégués suppléants</u>
Les candidatures enregistrées :
Mmes Jocelyne SOURD, Stéphanie HALLER, Fanny WEIGEL.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Jocelyne SOURD 15 voix
Mme Stéphanie HALLER 15 voix
Mme Fanny WEIGEL 15 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Point N° 2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2026

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Point N° 3 DEMANDES DE SUBVENTION

DEL20260605_002 Toiture de l'Église, sollicitation d'une subvention auprès de la Région Grand Est

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre des travaux de restauration du clocher et de la façade de l'Église de Roderen.

L'aide qui peut être apportée par la Région « vise à préserver et restaurer le patrimoine architectural non protégé ou les édifices inscrits au titre des Monuments historiques qui valorisent les territoires ou une commune. Les travaux de restauration seront soutenus sous réserve d'une démarche de mise en valeur et d'ouverture au public et dans le respect de Ia législation relative à la protection du patrimoine ».

Le montant total de l'opération a été estimé à 239 600 € HT d'après le rapport d'analyse des offres présenté par l'architecte. Les travaux ont été inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

Nature des travaux	Montant estimé des travaux HT
Echafaudage	65 700 €
Maçonnerie	102 940 €
Charpente – Couverture	62 600 €
Peinture cadrans horloge	8 360 €
Coût total	239 600 €

Le dispositif régional porte sur la restauration de la toiture et des façades.
Une convention de partenariat sera signée avec la Fondation du Patrimoine. Le Conseil de Fabrique et l'ARER souhaite s'associer au projet.

Plan de financement prévisionnel

	Dépenses HT	Recettes
Travaux	239 600 €	
Région Grand Est 20% du clos et couvert		33 100 €
Conseil de Fabrique		100 000 €
Fondation du Patrimoine « Dons »		30 000 €
Auto-financement		76 500 €
Totaux	239 600 €	239 600 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après avoir délibérer, à l'unanimité,

- **approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;**
- **autorise le Maire à solliciter le concours de la Région dans le cadre du dispositif « Soutien au patrimoine non protégé ou inscrit au titre des monuments historiques » ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document induit par la présente.**

DEL20260605_003 Souscription fondation du patrimoine

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de mettre en place une souscription publique avec la Fondation du Patrimoine.
La Commune adhère à la Fondation du Patrimoine, qui a pour mission de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.
Cet organisme est habilité à participer au financement de projets de mise en valeur ou de restauration par le biais de souscriptions publiques lancées à son initiative.
Ces souscriptions visent à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur du patrimoine.
Il est proposé au Conseil Municipal d'établir une convention avec la Fondation du Patrimoine, le Conseil de Fabrique et l'ARER (Association pour la Restauration de l'Église St Laurent) pour le lancement d'une opération de souscription publique dans le cadre du financement des travaux de restauration du clocher et de la façade de l'Église de Roderen.
Cette convention a pour but de préciser les engagements respectifs de la commune de Roderen et de la Fondation du Patrimoine.
Considérant l'intérêt économique de cette souscription d'une part pour la commune de Roderen dont la contribution financière pourra être allégée, et d'autre part pour les souscripteurs, particuliers comme entreprises, qui bénéficieront de déductions fiscales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'approuver le principe d'organisation d'une souscription publique par le biais de la Fondation du Patrimoine, à destination des entreprises et des particuliers pour le financement des travaux de restauration de clocher et de la façade de l'Église de Roderen ;**
- **décide d'approuver le projet de convention de souscription entre la commune de Roderen, la Fondation du Patrimoine, le Conseil de Fabrique et l'ARER pour la mise en œuvre de ladite souscription.**
- **charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer la convention et tous documents y afférents.**

Point N° 4

DEL20260506_004 **Proposition de motion à destination des communes du territoire du Pays Thur-Doller**

Monsieur le Maire de Thann propose aux Communes du territoire du Pays Thur-Doller d'adopter une motion de soutien à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) installé à Thann depuis trois ans.
Cette motion est destinée à influer sur la décision de la Région Grand Est de ne plus financer le cursus de formation en soins infirmiers au sein de l'IFSI de Thann. Ainsi, la Région Grand Est a annoncé sans aucune concertation la suppression de la promotion 2026-2027 des étudiants en première année.
Notre territoire a besoin de former des professionnels de santé, au plus près des communes et des enjeux, pour encourager les futurs professionnels à s'investir plus tard auprès de nos populations et à bien connaître les atouts de nos communes.
Les défis du vieillissement et des maladies chroniques sont à nos portes. La mobilisation de toutes nos communes autour de l'IFSI de Thann est ainsi primordiale.

Motion :

La décision de ne pas ouvrir de promotion à la rentrée de septembre 2026 aux étudiants en soins infirmiers sur le site de Thann a été prise sans concertation, ni avec la Ville de Thann ni avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse & Sud Alsace. Cette décision est fondée sur un argumentaire que dénoncent conjointement la commune de RODEREN, la Ville de Thann et le GHRMSA. La motion appelle la Région Grand Est à faire preuve d'objectivité et d'équité dans le déploiement de son schéma de formation en soins infirmiers. En effet, cette décision impacte de façon prépondérante, et à très court terme, la garantie de continuité des soins dans nos services hospitaliers, dans nos EHPAD ou en secteur libéral. Notre territoire est d'autant plus fragile que les urgences, la maternité ou encore la chirurgie de l'hôpital de Thann ont été sacrifiés ces 10 dernières années. Face aux besoins croissants en matière de soins infirmiers, la formation massive est pourtant une nécessité pour répondre aux besoins des habitants de nos communes.

La fermeture du site de Thann est d'autant plus incompréhensible que l'IFSI a été ouvert il y a moins de 3 ans. Par ailleurs, l'installation de l'IFSI à Thann, dans un site à taille humaine, a mobilisé près d'un million d'euros d'investissements dans l'adaptation des bâtiments. Outre l'aspect sanitaire, nos concitoyens ne peuvent qu'être perdus face à ce manque de cohérence des politiques publiques.

En outre, les arguments avancés par la Région ne sont pas pertinents, voire erronés.

1) L'argument du désengagement financier de l'Etat a d'abord été avancé. Toutefois, le Ministère de la Santé a maintenu les crédits en 2026 pour financer les IFSI du Grand Est. Ainsi, le site de Thann ne menace pas fermeture par manque de budget, mais par la volonté de la Région d'investir ailleurs de l'argent qui était fléché vers l'IFSI de Thann.

2) Contrairement aux allégations de la Région, l'origine géographique des étudiants donne toute sa légitimité à l'IFSI de Thann. La moitié des étudiants haut-rhinois de l'IFSI réside dans un périmètre de 10 kilomètres autour de Thann ; l'autre moitié réside dans la couronne mulhousienne.

3) Le site de Thann est attractif pour les élèves. D'après Parcoursup, 2 172 candidats ont confirmé un vœu pour l'IFSI de Thann en 2024. Ils étaient encore plus nombreux en 2025, avec 2 250 candidats. Pour 30 places théoriques à Thann, 38 candidats ont intégré Thann en 2024 et 35 en 2025. L'implication du GHRMSA permet de porter le total à 40 places offertes.

Trop d'établissements de santé ferment encore des services par manque de personnels infirmiers. De plus, les prochains départs à la retraite constituent un mur démographique. L'IFSI de Thann représente ainsi 40 infirmiers formés chaque année sur notre territoire. Le sacrifice de cet institut créera un réel manque pour l'ensemble des structures de soins de notre territoire qui doivent pourtant faire face au vieillissement de la population et aux maladies chroniques, parmi de nombreux défis.

Au regard des enjeux pour notre territoire, pour la population et pour les structures de santé, il est nécessaire de maintenir un dialogue exigeant avec la Région Grand Est. Ce dialogue doit permettre de trouver un compromis dès la rentrée 2026.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire de Roderen,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve la Motion portant sur le maintien de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Thann,**
- **demande à la Région Grand Est de maintenir ce pôle de formation essentiel au territoire,**
- **charge Monsieur le Maire de transmettre la motion à Monsieur le Président de la Région Grand Est et à Monsieur le Maire de la Ville de Thann.**

Pont N° 5 DIVERS

Demandes de travaux

Déclarations Préalables – Permis de Construire - Permis de Démolir						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M²	Date arrêté
22/05/26	DP 0682792600010	ROUOT Gaétan	87, rue du Ruisseau	Installation d'une pergola	15.41 m²	01/06/2026

26/05/26	DP 0682792600010	LME – La Maison Ecologique MALNAURY Aurélien	62, rue de Rammersmatt	Installation de 8 panneaux photovoltaïque		01/06/2026
28/05/26	PC 0682792600002	ONIMUS Nicolas	4, rue du Kirchacker	Construction d'une maison individuelle	137.5 m²	
02/06/26	PC 0682792600003	M. et Mme HUSSON Thierry	10, rue du Kirchacker	Construction d'une maison individuelle	92.87 m²	

Déclarations d'intention d'aliéner

N° DIA	Date de la demande	Vendeur	Adresse du bien	Acquéreur	Décision	Date
06/2026	15/05/2026	SOVIA	Rue du Kirchacker	Maison Amann	Renonciation	15/05/2026
07/2026	26/05/2026	Mme BUHR née BAUR Huguette	9, rue de Rammersmatt	M. FULHABER Yves – Mme SPRINGER Brigitte	Renonciation	26/05/2026
08/2026	02/06/2026	M. RIEFFLY Eric	1, rue des Poiriers	M. RODRIGUES Noé	Renonciation	02/06/2026

Calendrier :

Dimanche 09 août : Fête patronale Saint-Laurent, Conseil de Fabrique
Samedi 15 août : Procession à la Chapelle, Paroisse de Roderen
Samedi 23 août : Visite du village, Office du Tourisme-Alsace Ontario
Samedi 29 août : Journée Citoyenne, Commune
Dimanche 06 septembre : Marche Gourmande, FCR 73
Lundi 14 septembre : Don du Sang, Amicale des donneurs de sang
Vendredi 18 septembre : Soirée Dorfhüss, Association Maison du Village
Samedi 19 septembre : 110ème anniversaire de la mort de Kiffin Rockwell, Commune-mémoire et Citoyenneté
Dimanche 27 septembre : Brennfascht, Amicale des Sapeurs-Pompiers,

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h35.

Christophe KIPPELEN, Maire Xavier SCHEIDECKER, Secrétaire de séance